

QUE FAIT UN·E PLANIFICATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE ?

ACTIVITÉS

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRES TYPES

CONDITIONS DE PROMOTION

NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

PROCÉDURE DE QUALIFICATION

RÉFÉRENCES ET CONTACTS

# PLANIFICATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE

## CFC (4 ANS)

### QUE FAIT UN·E PLANIFICATEUR·TRICE ÉLECTRICIEN·NE ?

Les planificateur·trice·s électricien·ne·s planifient et calculent les installations électriques à courant fort et courant faible, les installations de domotique et de communication. Ils contribuent à la réalisation de projets d'installations électriques dans différents bâtiments : habitat, industrie, commerce. Ils établissent des plans d'avant-projet et des plans d'exécution d'installations variées, parfois complexes, comprenant : des réseaux électriques (courant fort, courant faible), des réseaux de télécommunication, des systèmes de sécurité (paratonnerre, détecteurs d'incendies, alarmes diverse, etc.).

### ACTIVITÉS

Dans le cadre de leur métier, les planificateur·trice·s électricien·ne·s sont amené·e·s à conduire les activités suivantes :

#### **Au bureau technique**

- examiner les plans du bâtiment à construire ou à transformer, en discuter avec la personne mandatée, lui exposer les solutions possibles, la conseiller dans le choix des systèmes et appareil ;
- définir les caractéristiques des installations et leur dimensionnement en respectant les règles de sécurité ;
- établir les plans de distribution de différents systèmes : éclairage, chauffage, téléphone, appareils de sécurité et d'alarme, machines industrielles ;
- déterminer la longueur du réseau, l'emplacement et le nombre de prises et d'interrupteurs ;
- réaliser à l'aide de logiciels de dessin et de conception, des plans détaillés de montage, de câblage et de raccordement des installations électriques ;

- consulter les catalogues ou les sites Internet des fournisseurs d'équipements ; effectuer un appel d'offres, négocier les prix ;
- rédiger des offres avec description des prestations, spécifications des données techniques de l'installation et évaluation des coûts ;
- contrôler les factures et les décomptes ;

### **Sur le chantier**

- surveiller et contrôler l'avancement des travaux et la mise en place des installations durant les différentes étapes ;
- veiller à la réalisation du projet dans le respect des plans et devis établis, des règles et normes en vigueur ;
- participer aux séances de chantier avec les représentants des différents corps de métiers ;
- respecter les délais et la coordination des travaux ;
- procéder aux essais et à la mise en service des installations ;
- instruire les utilisateurs sur le fonctionnement des installations.

## SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN FILIERE DUALE

L'apprentissage en filière duale se caractérise par la signature d'un contrat avec une entreprise formatrice. La pratique est suivie en entreprise et les cours théoriques au CFPC. Les apprenti·e·s sont rémunéré·e·s et disposent de 6 semaines de vacances par année.

Le site [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch) renseigne à la fois sur les métiers et sur les places d'apprentissages disponibles.

Le site <http://www.citedesmetiers.ch> contient des informations sur l'apprentissage.

Pour entrer en apprentissage, un test d'aptitude est demandé par les entreprises formatrices. Dans les métiers de l'électricité du bâtiment, il s'agit du test EVA (évaluations informatisées des connaissances scolaires). L'inscription à ce test se fait sur le site de la cité des métiers.

**Cours inter-entreprises**

Les cours inter-entreprises (CIE) visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la pratique professionnelle en entreprise et les cours de connaissance professionnelle du CFPC. Ceux-ci sont organisés par l'Association des Bureaux Techniques d'Ingénieurs en Electricité (ABTIE) : <http://abtie.ch/>

**ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

Les planificateur·trice·s électricien·ne·s travaillent dans un bureau technique sous la direction d'ingénieurs ou de technicien·ne·s. Ils sont aussi appelés à se déplacer sur le chantier ou en atelier pour le contrôle et la surveillance des travaux. Leurs horaires sont réguliers et ils collaborent essentiellement avec des installateur·trice·s électricien·ne·s, des télématicien·ne·s et des maçon·ne·s.

## HORAIRES TYPES

Dual – 1ère, 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année

Horaire théorie	1 JOUR AU CFPC	4 JOURS EN ENTREPRISE
07:15 08:00	Connaissances professionnelles	
08:05 08:50	Connaissances professionnelles	
08:55 09:40	Connaissances professionnelles	
10:05 10:50	Connaissances professionnelles	
10:55 11:40	Connaissances professionnelles	
11:45 12:30		
12:40 13:25	Connaissances professionnelles	
13:30 14:15	Culture générale	
14:35 15:20	Culture générale	
15:25 16:10	Culture générale	

**Dual – 3<sup>ème</sup> année**

Horaire théorie	1,5 JOUR AU CFPC		3,5 JOURS EN ENTREPRISE
07:15 08:00	Connaissances professionnelles	Culture générale	
08:05 08:50	Connaissances professionnelles	Culture générale	
08:55 09:40	Connaissances professionnelles	Culture générale	
10:05 10:50	Connaissances professionnelles	Gymnastique et sport	
10:55 11:40	Connaissances professionnelles	Gymnastique et sport	
11:45 12:30			
12:40 13:25	Connaissances professionnelles		
13:30 14:15	Connaissances professionnelles		
14:35 15:20	Connaissances professionnelles		
15:25 16:10	Connaissances professionnelles		

## CONDITIONS DE PROMOTION

La promotion dans la filière CFC se fait à l'année. Un-e apprenti-e est promu-e lorsque sa moyenne de théorie est égale ou supérieure à 4.0 et qu'il-elle n'a pas plus d'une branche inférieure à 3.0.

## NOMBRE DE PÉRIODES DE COURS AU CFPC PAR BRANCHE

Enseignement	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	Total
<b>a. Connaissances professionnelles</b>					
Mathématiques	80		40		<b>120</b>
Électrotechnique	80	60	80	80	<b>300</b>
Sciences	40	20			<b>60</b>
Schéma	40	80	40	40	<b>200</b>
Télématique		40	40	40	<b>120</b>
NIBT		40	40	40	<b>120</b>
Laboratoire			40	40	<b>80</b>
Électronique			80		<b>80</b>
Total	240	240	360	240	<b>1080</b>
<b>b. Culture générale</b>	120	120	120	120	<b>480</b>
<b>c. Gymnastique et sport</b>			<b>80</b>		<b>80</b>
<b>Total des périodes d'enseignement</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>560</b>	<b>360</b>	<b>1640</b>

## PROCÉDURE DE QUALIFICATION

Pondération des notes du domaine de qualification	%
Travail pratique	40 %
Connaissances professionnelles	20 %
Culture générale	20 %
Note d'expérience*	20 %
Total	100 %

\*La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes concernant l'enseignement des connaissances professionnelles et des cours interentreprises acquises durant les 4 ans de formation.

La procédure de qualification est réussie si la note de travail pratique est supérieure ou égale à 4,0 et si la note globale est supérieure ou égale à 4,0.

## RÉFÉRENCES ET CONTACTS

**EIT.swiss** réunit tous les groupes professionnels formés par l'association en tant que représentante de la branche électrique au sein de la technique du bâtiment en Suisse : <https://www.eitswiss.ch/fr/>

L'**AIEG** (Association des Installateurs Electriciens du canton de Genève) : <https://aieg.ch/>

Le **CIEG**, l'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois : <https://cieg.ch/>

L'**ABTIE** (Association des Bureaux Techniques d'Ingénieurs en Electricité) : <http://abtie.ch/>